

## **BILAN AÉRAULIQUE, MESURES ET CONTRÔLES SUR CHANTIER EN ZONE CONFINÉE**

- DUREE** : 1 jour (soit 7 heures d'enseignement)
- OBJECTIF** : Savoir établir un bilan aéraulique prévisionnel et réaliser les contrôles et mesures sur les chantiers réalisés en zone confinée selon l'ED 6307
- PUBLIC** :  
- Cadres techniques d'entreprise de désamiantage  
- Cadres techniques d'entreprise de décontamination  
- Maîtres d'œuvres Amiante  
- Auditeurs de certification amiante  
- Responsable QSE amiante
- PEDAGOGIE** : Exposés, débats, démonstration et manipulation de matériels de mesures, travaux pratiques  
La formation est animée par des formateurs titulaires d'une attestation de compétence à animer des formations amiante, conformément aux dispositions de l'arrêté du 23 février 2012 délivrée par l'INRS et l'OPPBTP.
- CONTENU** :  
- Notions de physique appliquée et de mécanique des fluides  
- Le confinement  
- Flux matière et taux de renouvellement d'air  
- Installation de décontamination du personnel (configuration, caractérisation aéraulique)  
- Installation de décontamination des déchets (fonction, caractéristiques)  
- Les entrées d'air de compensation maîtrisées  
- Les extracteurs d'air (caractéristiques, capacité, secours)  
- Les entrées d'air de réglage  
- Estimation des fuites  
- Méthodes du « bilan aéraulique » prévisionnel (version septembre 2018)  
- Etude aéraulique d'un chantier en zone confinée  
- Mesures et essais sur chantier  
- Vérification du bilan aéraulique sur chantier
- EVALUATION** :  
- Etude de cas  
- Bilan de stage
- SANCTION VISEE** : - Attestation de formation individuelle
- SUIVI** :  
- Feuille de présence collective  
- Attestation de présence individuelle